

Le Président des Riches s'en prend aux orphelins de la SNCF !

Les dons aux Orphelins "fiscalisés" et L'I.S.F supprimé

CHERCHEZ L'ERREUR !

Le gouvernement s'en prend maintenant à l'Orphelinat des Cheminots (l'ONCF), qui apporte sa solidarité à 733 pupilles !

L'ONCF vient d'alerter sur une mesure prise par la Direction Générale des Finances Publiques à son encontre.

Le gouvernement s'appuyant sur la loi Sapin de 2016 vient de supprimer le droit à la "défiscalisation" des cotisations, des dons que font les Cheminots à l'ONCF ! Jusqu'à aujourd'hui, comme n'importe quels dons aux œuvres sociales, ceux-ci étaient déductibles des impôts (Etablissement d'un CERFA). Dorénavant c'est fini !

Le motif évoqué est fallacieux ! Aujourd'hui 54 000 adhérents cotisent à l'ONCF pour 733 pupilles. Selon la directive gouvernementale il faudrait que cette association "couvre" les 150 000 cheminots actifs, les 280 000 retraités, les Cheminots des entreprises privés ... même s'ils ne sont pas membres de cette association, même s'ils ne cotisent pas... pour que les "dons" redeviennent déductibles des impôts !

Selon nous, l'objectif du gouvernement est double : il élargit l'assiette imposable des donateurs, c'est de l'optimisation fiscale. Il s'en prend aux associations qui fonctionnent sur le principe de la Solidarité pour laisser le terrain libre aux assurances et aux banques. C'est « le fameux principe de la concurrence libre et non faussée » cher au libéralisme et à la social-démocratie !

Une attaque immorale, la marque d'un Président des Riches !

D'un côté le gouvernement Macron supprime l'ISF (Impôt sur la Fortune), reverse des millions d'€ aux "Riches" et au patronat, et de l'autre il augmente fortement la CSG des retraités, supprime la défiscalisation « des dons, des versements » à destination des Orphelins de la SNCF ! Il rend impossible, sans aucune honte, les dons qui vont aider des enfants, des orphelins. Fallait oser !

Il ferait mieux de s'attaquer à la fraude fiscale qui rapporterait des milliards d'Euros aux caisses de l'Etat, que de s'en prendre aux 4,38€ de cotisations mensuelle à l'ONCF ! C'est odieux.

Cette attaque est non seulement immorale mais elle peut être dangereuse à terme car de nombreuses associations, "de caisses de solidarité"... fonctionnent selon ce principe (Les Cheminots, les Pompiers..) :

- Les salariés se regroupent, s'entraident, on est Solidaire les uns des autres... pour aider ses collègues ou en bénéficier lorsque l'on est confronté à l'adversité (décès du Cheminot-e). Ce principe n'a absolument rien à voir avec une assurance privée ou une mutuelle !

Les Communistes et leurs élus ne peuvent accepter une telle mesure fiscale qui s'en prend à la Solidarité. Ils mettront tout en œuvre pour qu'une telle directive soit tout simplement retirée.

